Référence: 2024-71-AS/AHR/CR



AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

Technicien de laboratoire médical de classe normale

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours sur titres de technicien de laboratoire médical de classe normale.

Textes de base

- Code de la santé publique
- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 20 décembre 1989 fixant la composition du jury et les modalités du concours sur titres permettant l'accès au corps de technicien de laboratoire
- Arrêté du 15 juin 2007 relatif aux titres ou diplômes exigés pour l'accès aux concours sur titres de technicien de laboratoire de la fonction publique hospitalière.

Conditions d'accès

• Ce concours est ouvert aux candidats titulaire soit du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical ou d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux candidats ayant obtenu, avant le 15/01/2010, un diplôme dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la santé, ou à la date du 31/12/95, un diplôme figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé.

Nombre de postes

- 8 postes.

Nature des épreuves

Admissibilité	Admission
A compter du 24 octobre 2024	à partir du 24 novembre 2024
La liste des candidats admis à concourir est arrêtée par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du concours.	La sélection des candidats repose successivement sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur : 1° Le titre de formation mentionné dans les conditions d'accès 2° L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de technicien de laboratoire médical

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir en 4 exemplaires (1 original + 3 copies), les pièces suivantes ;

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- un curriculum vitae détaillé sur papier libre, mentionnant les actions de formation suivies et accompagné des attestations d'emploi
- le dossier d'inscription (pages 1 à 5)

Les pièces suivantes seront à joindre en un seul exemplaire :

- la copie du diplôme, titres de formation, certification ou équivalences dont le candidat est titulaire,
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des membres des Etats membres de l'Union Européenne,
- un état signalétique des services publics de l'autorité investie du pouvoir de nomination, accompagné de la fiche du poste occupé.

A noter que le casier judiciaire n° 2 sera demandé directement par la DRH au service national des casiers judiciaires.

Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : https://www.ch-cornouaille.fr/letablissement/ (Rejoignez-nous présentation des concours les différents concours).
- Dépôt des dossiers de candidature : du 24 septembre 2024 au 23 octobre 2024 inclus par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives). Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées

> A QUIMPER, le 24 septembre 2024 Pour le Directeur,